

FORMULE 13
(paragraphe 60(1))

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

AVIS À L'OCCUPANT D'UN POSTE DÉSIGNÉ

Devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique

ENTRE :

agent négociateur

- et -

employeur

OBJET : Ministère ou organisme :
 Numéro du poste :

À :.....
(NOM DE L'OCCUPANT D'UN POSTE DÉSIGNÉ)

VEUILLEZ NOTER que le poste susmentionné a été désigné par la Commission comme poste comportant des fonctions liées à la sécurité.

Conformément à l'article 78.5 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, nous vous notifions de la désignation de votre poste sous le régime de la Loi.

L'alinéa 102(1)c) de la Loi interdit au fonctionnaire occupant un poste désigné de participer à une grève.

Le paragraphe 105(1) de la Loi prévoit que le fonctionnaire qui contrevient à l'article 102 de la Loi commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de mille dollars.

Fait à _____, le _____ 19 _____

(Le secrétaire)